



Liquidation régime matrimonial

Par **marceldavid**, le **24/09/2014** à **16:07**

Bonjour,

J'ai gagné le jugement de divorce en septembre 2013. (interdiction d'utiliser mon nom, prestation à verser en 8ans, occupation du bien à titre onéreux)

Pour une fois et j'en suis heureux le juge a constaté que la victime était l'homme et pas la femme.

Il doit y avoir liquidation du régime matrimonial.

Mon ex femme refuse toujours de vendre la maison.

Une assignation en partage a été effectué en mai 2014 (courrier du notaire indiquant le refus de vendre).

Elle fait en sorte de gagner du temps pour rester dans la maison.

Combien de temps peut-elle faire durer cette procédure ?

Je n'en peux plus et n'arrive pas à obtenir de réponse claire par mon avocate.

Salutations

Mr Marcel David